

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

**Étaient absents excusés :** Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20230329-7 : FIN\_89513 BUDGET PSLA VB VA\_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « PSLA VB - ARRY » retrace les éléments suivants :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : <b>+37,5 k€ par rapport au CA 2021 suite à l'ouverture du PSLA de VB en 2022.</b>	48 807,72 €	Revenu des immeubles et charges :	155 480,99 €
Charges financières (intérêts des emprunts) : <b>-0,6 k€</b>	12 476,40 €	Produits exceptionnels :	0,11 €
Dotations aux amortissements : <b>+6,1 k€</b>	6 051,73 €		
<b>TOTAL DF</b>	<b>67 335,85 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>155 481,10 €</b>

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 dégage un **excédent de 88 145,25 €**. En incluant le résultat de l'année 2021 (10 167,91 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 98 313,16 €**.

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Frais d'étude :	37 171,48 €	FCTVA	209 795,14 €
Equipements (signalétique, mobilier, informatique) :	60 260,53 €	Subventions :	0,00 €
Travaux :	807 090,61 €	Cautions :	6 419,13 €
Remboursement capital emprunt :	85 485,46 €	Annulations de mandats	542,62 €
		Amortissement des immobilisations	6 051,73 €
Opérations patrimoniales :	5 195,48 €	Opérations patrimoniales :	5 195,48 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>995 203,56 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>228 004,10 €</b>

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 767 199,46 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (-685 718,56 €), les restes à réaliser de recettes (1 981 558,59 €) et les restes à réaliser de dépenses (85 932,23 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement de 442 708,34 €**.

### III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 98 313,16 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 452 918,02 €

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « PSLA VB - ARRY »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20230329-20230329-7\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023